

## Entreprises en difficulté : outils pour surmonter la crise et cultiver la résilience de l'entreprise

**L**a crise sanitaire du Covid-19 risque d'avoir des répercussions très profondes sur la santé des entreprises. Heureusement, les entreprises ont leurs soignants : radiologues, échographes (experts du chiffre), chirurgiens (avocats), anesthésistes/réanimateurs (tribunaux de commerce et leurs présidents, mandataires ad hoc, conciliateurs, administrateurs et mandataires judiciaires), ainsi que leurs médicaments (délais de paiement, financements de BFR ou « asset-backed », banques judiciaires, liquidateurs...) et leurs unités de soins intensifs (« prepack-cession », sauvegarde accélérée)...

Naturellement les dirigeants essaient généralement de s'en tenir les plus éloignés possible, comme si éviter le médecin permettait de conjurer la crainte du diagnostic. Pourtant, face à la nécessité qui s'annonce, le temps est venu pour les dirigeants de surmonter cette crainte infondée. Bien comprendre tous les bénéfices d'un recours précoce aux dispositifs de prévention et de traitement ne pourra que les y aider. Le Code de commerce regorge en effet d'outils efficaces pour faciliter l'adaptation du passif de l'entreprise à une baisse importante de rentabilité.

C'est pourquoi il est apparu utile d'ouvrir ce dossier en dressant le panorama des avantages que peuvent en tirer les dirigeants, tant pour préserver leur entreprise que pour se protéger eux-mêmes.

Ce rappel permettra en outre de mieux apprécier la portée du dispositif d'urgence mis en place par le gouvernement, qui multiplie encore ces avantages et en crée de nouveaux. Dans le cadre des ordonnances prises en réponse à la crise sanitaire, certaines restrictions ont en effet été assouplies, et de nouveaux mécanismes novateurs, quoi qu'inspirés par une directive européenne, ont été introduits. Il serait dommage de ne pas s'en saisir, ce d'autant que ces dispositifs sont pour le moment temporaires, encore qu'il soit permis de penser que certains d'entre eux pourront perdurer, peut-être sous une forme plus aboutie. Comme toute crise, cette période est également une source d'opportunités. L'après-crise se caractérisera probablement par une plus forte prise en considération de l'instabilité des environnements dans lesquels évoluent les entreprises. Pour s'épanouir dans ces conditions, l'entreprise de demain devra apprendre à être résiliente. Trois experts éminents croisent leurs analyses afin de mettre en lumière les principaux aspects de cette notion de résilience, qui a vocation à devenir centrale.

La réussite du retournement d'une entreprise en difficulté est toujours le fruit du travail d'une équipe. C'est ce que reflète ce dossier, en réunissant les contributions d'experts d'horizons variés : avocat, administrateurs judiciaires, dirigeant de crise, expert financier, investisseur, tous rompus à ces situations « spéciales » de la vie des entreprises. ■

**Sylvain PAILLOTIN**, Avocat associé, cabinet Sekri Valentin Zerrouk

### SOMMAIRE

**Faciliter l'adaptation du passif de l'entreprise à une baisse de rentabilité grâce aux procédures préventives et curatives** ..... P.23

Sylvain PAILLOTIN

**Les adaptations temporaires des outils du livre VI du code de commerce vont-elles s'inscrire dans la durée ?** ..... P.28

Manuel BOUYER  
Maxime LANGET  
Céline TRAN

**La résilience de l'entreprise** ..... P.32

Arnaud MARION  
Gaétan PIENS  
Julien DI MARCO